

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2026-02-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 10 juin à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Sioule et Morge se sont réunis à Saint-Pardoux, à la Salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Syndicat Mixte, Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 04 juin 2026**MIS EN LIGNE LE**

**Nombre de votants** : en exercice : 197  
Présents : 169 Pouvoirs : 5  
Votants : 174 (dont 5 procurations)

**17 JUIN 2026**

CCPL = Communauté de Communes Plaine Limagne

CCCSM = Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge

**Présents** : Vincent ESCARZAGA (AIGUEPERSE et CCPL); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Yacine RYAD (ARTONNE et CCPL); Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE); Pierre BOILEAU (AYAT SUR SIOULE); Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT et CCPL); Maxence MATHILLON (BAS ET LEZAT et CCPL); Jean-Noël DUFOUR (BLOT L'EGLISE et CCCSM); Jacques LATALLERIE (BLOT L'EGLISE et CCCSM); Jean-Charles BRUN (BUSSIERES ET PRUNS); Emmanuelle JALENQUES (BUSSIERES ET PRUNS); Louis VACQUANT (BUSSIERES PRES PIONSAT); Ilse DIJKMEIJER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Vicky RATNIK (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Jérôme GRAND (CHAMPS et CCCSM); Grégory ROUBY (CHAMPS et CCCSM); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT); Sylvie COUFORT (CHAPTUZAT et CCPL); Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES et CCCSM); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES et CCCSM); Claude GUERRIER (CHÂTEAU SUR CHER); Jean-Yves NOUZILLE (CHATEAUNEUF LES BAINS et CCCSM); Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS et CCCSM); Flavien COURSON (COM COM COMBRAILLES SIOULE ET MORGE); Guillaume JOUANADE (COM COM COMBRAILLES SIOULE ET MORGE); Jean-Pierre CESSAC (COM COM PLAINE LIMAGNE); Christophe CLEMENTE (COM COM PLAINE LIMAGNE); Claude DENIER (COM COM PLAINE LIMAGNE); Carmen FUENTES (COM COM PLAINE LIMAGNE); Brigitte LE CHEVILLIER (COM COM PLAINE LIMAGNE); Eric ROUSSEAU (COM COM PLAINE LIMAGNE); Leslie CHAGNON MAZUEL (COMBRONDE et CCCSM); Etienne ONZON (COMBRONDE et CCCSM); Jean-François TIXIER (DURMIGNAT); Jérémie BIGAY (EFFIAT et CCPL); Marc CARRIAS (EFFIAT et CCPL); Josiane GRAND (GOUTTIERES); Jean-Louis HECHT (GOUTTIERES); Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND et CCCSM); Jean-Luc PORTE (JOZERAND et CCCSM); Elie CHAFFRAIX (LA CELLETTE); Xavier LIPMAN (LA CROUZILLE); Jérôme RAYMOND (LA CROUZILLE); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Christian VIALLO (LAPEYROUSE); Annelise DURON (LE QUARTIER); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS et CCCSM); Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS et CCCSM); André BROMONT (LISSEUIL et CCCSM); Anne MROZEK (LISSEUIL et CCCSM); Marc BAFOIL (MANZAT et CCCSM); Olivier COUCHARD (MANZAT et CCCSM); Maxime DUBOIS (MARCILLAT et CCCSM); Romain MALCOURANT (MARCILLAT et CCCSM); Audrey FIRMIN (MENAT); Christian MAZEROLLE (MENAT); Jean-Jacques BEAUMONT (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Grégory BONNET (MONTCEL et CCCSM); Jean-François PORTE (MONTCEL et CCCSM); David CARRIAS (MONTPENSIER); Florian CHANET (MONTPENSIER et CCPL); Jérôme TAMBOIS (MOUREUILLE); Sébastien CAVARD (NEUF EGLISE); Alain SAUVAGNAT (NEUF EGLISE); Lionel MULLER (PONTGIBAUD); Marc ROUX (PONTGIBAUD); Mathieu CAMUS (POUZOL et CCCSM); Julie LAURENT (POUZOL); Natacha SALLES (QUEUILLE); Robin THOR (QUEUILLE et CCCSM); Christine DESMOT (RIOM LIMAGNE ET VOLCANS); François LARDY (RIOM LIMAGNE ET VOLCANS); Aurélie BOGEARD (ROCHE D'AGOUX); Laurent PERRIER (ROCHE D'AGOUX); Grégoire CHALUS (SAINT AGOULIN); Michel GUIGNABODET (SAINT ANGEL et CCCSM); Joëlle ROUSSELET (SAINT ANGEL et CCCSM); Pierre MONTEIL (SAINT ELOY LES MINES); Céline LAFARGE-HIVET (SAINT GAL SUR SIOULE); Eric MARTIN (SAINT GAL SUR SIOULE); Frédéric GIRARD (SAINT GENES DU RETZ); Carlos RODRIGUES (SAINT GENES DU RETZ); Damien RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS et CCCSM); Viladej VILAYLACK (SAINT GEORGES DE MONS et CCCSM); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Monique ROUSSET (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Jérémy DESBORDES

(SAINT HILAIRE LA CROIX et CCCSM); Michel PAGÈS (SAINT HILAIRE LA CROIX et CCCSM); Patrick PEIGNEUX (SAINT JULIEN LA GENESTE); Christophe SARRE-COMBEMOREL (SAINT JULIEN LA GENESTE); Pierre TIXIER (SAINT MAIGNER); Christophe DELOUCHE (SAINT MAURICE PRES PIONSAT); Lionel FAURE (SAINT MAURICE PRES PIONSAT); Olivier KNIPPING (SAINT MYON et CCCSM); Paul LASSET (SAINT MYON et CCCSM); Laurène LESCURE (SAINT PARDOUX et CCCSM); Dominique POUZOL (SAINT PARDOUX et CCCSM); Jérémy LAMADON (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Alexis RENARD (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Loïc BOULAIS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE et CCCSM); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT et CCCSM); Bruno RYCKEBUSCH (SAINT REMY DE BLOT et CCCSM); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Stéphane ZALAI (SAURET BESSERVE); Jérôme BOREL (SERVANT); Josette MOULY (SERVANT); Corinne CHAGNON-CORNARDEAU (TEILHET); Olivier SMOLARECK (TEILHET); Brigitte BILLEBAUD (VENSAT et CCPL); Patrick LAURENT (VENSAT et CCPL); Gilles BERNARD (VERGHEAS); Jacqueline ESCUIT (VERGHEAS); Eric FORICHON (VIRLET); Jean-Pierre MARTINET (VIRLET); Laurent GUILPAIN (VITRAC et CCCSM); Jean-Luc MONOT (VITRAC et CCCSM); Emmanuel BERTHOMIER (YOUX); Philippe DUDYSK (YOUX)

Absents ayant donné procuration :

André BELIN (Durmignat) ayant donné procuration à Jean-François TIXIER (Durmignat)  
 Bernadette DESNOTTES (Saint Quintin sur Sioule et CCCSM) ayant donné procuration à Loïc BOULAIS (Saint Quintin sur Sioule et CCCSM)  
 Michelle MARIN (Le Quartier) ayant donné procuration à Annelise DURON (Le Quartier)  
 Jean Noël MONCELON (Saint Eloy les Mines) ayant donné procuration à Pierre MONTEIL (Saint Eloy les Mines)

Monsieur Pierre BOILEAU a été élu secrétaire de séance.

**Objet : INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

L'article L.5211-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « les indemnités maximales votées par le comité d'un syndicat de communes pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. »

Etant donné que le Syndicat Mixte de Sioule et Morge est situé dans la tranche de population de 20 000 à 49 999 habitants, l'article R.5711-1 du CGCT fixe les taux maximums comme suit :

POPULATION	Taux en % de l'indice terminal	
	Président	Vice-président
De 20 000 à 49 999	25,59%	10,24%

Par ailleurs, le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Présidents, correspondant au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées (article L5211-12 du CGCT).

A titre indicatif, pour 3 Vice-Présidents, l'enveloppe plafond serait donc la suivante :

Nombre de Vice-Présidents :	3
Enveloppe totale maximale (en % de l'indice terminal) :	56,31%

Pour information au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le montant des indemnités brutes correspondant aux taux légaux maximums est le suivant :

	Président	Vice-Président
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2026 - Montant mensuel brut / mois	1 051,88 €	420,92 €
Enveloppe annuelle des indemnités (brut) pour 3 Vice-Présidents	27 775,68 €	

Le Président propose donc au Comité Syndical de fixer à compter du 22 juin 2026 les taux des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents de la façon suivante :

- Président : 25,59 % de l'indice terminal
- Chaque Vice-Président : 10,24 % de l'indice terminal

**LE COMITE SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, avec :

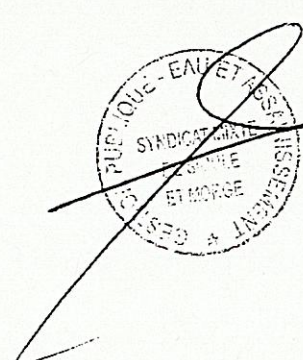
145 voix pour

16 voix contre

Et 13 abstentions

- **DECIDE** de fixer à compter du 22 juin 2026 les taux des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents de la façon suivante :
  - **Président : 25,59 % de l'indice terminal**
  - **1<sup>er</sup> Vice-Président : 10,24 % de l'indice terminal**
  - **2<sup>ème</sup> Vice-Président : 10,24 % de l'indice terminal**
  - **3<sup>ème</sup> Vice-Président : 10,24 % de l'indice terminal**
- **PRECISE** que ces indemnités de fonction seront payées mensuellement,
- **PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction seront inscrits au budget du Syndicat,
- **PREND ACTE** du tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée, présenté en vertu de l'alinéa 7 de l'article L5211-12 du CGCT qui précise que toute délibération de l'organe délibérant d'un EPCI concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées :

FONCTION	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL
Président	25,59%
1er vice-président	10,24%
2ème vice-président	10,24%
3ème vice-président	10,24%



Fait et délibéré à Saint Pardoux,  
Le 10 juin 2026

Le Président,  
Grégory BONNET